



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

L'an 2019, le 17 septembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 10 septembre 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### Étaient présents :

M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, Mme Claudine COLAS, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, M. Laurent GELLENONCOURT, M. Christian GEX, M. Francis LARDIN, M. Jacques LAVOIL, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Jean-Paul MARTIN, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Éric TAVERNE, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME

### Étaient excusés avec pouvoir :

M. Jacques DEWAELE excusé procuration à M. Jacques PISTER, Mme Annie FARRUDJA excusée donne pouvoir M. Noël Marquis, M. François GENAY excusé pouvoir à M. Laurent GELLENONCOURT, M. Jacques LAMBLIN excusé pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. Thierry MERCIER excusé pouvoir à Philippe DANIEL,

### Étai(ent) excusé(s) :

M. Philippe ARNOULD, Mme Marie-Jo GEORGES, Mme Dominique JACQUOT, M. Jonathan KURKIENCY, M. René ACREMENT excusé remplacé par M. Éric TAVERNE, M. Guy BIENTZ excusé remplacé par M. Jacques LAVOIL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR excusé remplacé par M. Gérard COINSMANN,

**Voix consultatives :** Mme Sophie LEHE était présente et M Claude RICHARD était excusé.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Sabrina VAUDEVILLE.

**2019-047 : PLATEFORME LOCALE DE RENOVATION ENERTIQUE :**

**CONVENTION ENTRE LE PAYS DU LUNÉVILLOIS ET EDF DANS LE CADRE DE REVENTE DE CEE CLASSIQUE**

### Convention en annexe

Il est rappelé à l'assemblée que le dispositif de soutien à la valorisation des CEE – TEPCV élaboré par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et par le Pays du Lunévillois a été un levier apprécié par les communes ou leur groupement et qu'il a permis un niveau d'investissements publics conséquent.

De nombreux porteurs publics sollicitent le Pays afin de savoir si le dispositif est reconduit. Le Ministère a confirmé que les règles spécifiques liées au territoire TEPCV n'étaient pas reconduites.

La volonté de poursuivre la dynamique engagée nous a conduit à rencontrer EDF qui propose une solution qui permet une valorisation pour le porteur des investissements tout en assurant pour le compte des porteurs et du Pays la prise en charge administrative.

Ainsi, dans le cadre de son engagement en faveur d'une plus grande efficacité énergétique et du dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie (ci-après « CEE »), tel que prévu par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et ses décrets d'application, EDF préconise à ses clients collectivités locales de s'orienter vers des solutions permettant de réaliser des économies d'énergie sur leur patrimoine.

Du fait de sa proximité avec ses collectivités membres, le Pays du Lunévillois peut assurer la promotion de solutions performantes éligibles au dispositif des CEE. Afin de convaincre les territoires de l'intérêt de telles solutions et d'encourager et soutenir le développement et la réalisation d'actions éligibles aux CEE, EDF met en place des dispositifs incitatifs à l'égard des collectivités.

Par conséquent, EDF et le Pays du Lunévillois, constatant la communauté de leurs intérêts, décident d'inscrire leur démarche dans le cadre d'une convention de partenariat (ci-après « la Convention »).

Le dispositif permet d'offrir une simplification du dispositif CEE à un coût de rachat intéressant pour des porteurs de projets publics ou privés. Une fois l'engagement de rachat par EDF acté, EDF s'engage à verser le montant sans attendre les délais effectifs des procédures.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité de Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la convention entre le PETR du Pays du Lunévillois et EDF,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout documents se rapportant à ce dossier

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Le Président, Hervé BERTRAND

